

CAPL RECOURS DE NOTATION DU 19/09/13

Inspecteurs des Finances Publiques

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

FO DGFIP condamne le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.

Il est source d'individualisation et de compétition entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.

C'est pourquoi FO DGFIP revendique l'abrogation du décret SAPIN du 29/04/2002 ainsi que celui du 28/07/2010 qui institue la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.

FO DGFIP revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer mais sans contingentement.

Pour conclure nous tenons à souligner que le nombre de dossiers présentés dans cette CAPL, ne reflète en aucune façon le mécontentement des inspecteurs des finances publiques de la DDFIP 66, s'agissant de l'application de cette réforme en matière d'évaluation notation.